

## ERRATA

Pages	Lignes	Au lieu de	Lisez
41	2		
45	2	billets	Billets (autant par symétrie, que pour distinguer de : billets à ordre).
66	3		
22	17	favorise	facilite
23	23	venus	accourus
*	2	richesse	richesses
30	19	les maladies de vers à soie, de la vigne et des céréales	les maladies de la vigne, des céréales et des vers à soie.
43	40	Billets	billets
44*	dernière	approuvé	approuvée
51	17	dexrait	devait
100(b)	2	garantis par l'Etat	garantis en partie directement par l'Etat, en partie par des valeurs gouvernementales
115*	1	mouvement	mouvement
"	11	forcé	forcé
"	12	complètement	entièrement
138	4	ville	dette
143	en marge	l'étude.	l'étude,
153	22	versements	virements
159	4	31 mai, 12 juin	31 mai/12 juin
169	23	— — de l'Etat (Russie)	— de l'Etat (Russie)
54	6	par	pour } dans quelques exem- par } plaires seulement.
54	9	pour	

Page 59. Rectifier le renvoi (a) comme suit :

La Banque de France procède actuellement à la réalisation de l'actif de cette Société, sur lequel elle avait avancé 140 millions, afin que les exigences légitimes des créanciers (dont elle a pris la place) et des déposants, pussent être satisfaites *intégralement*. Cette opération se décompose en deux avances distinctes, savoir :

1° Un groupe d'établissements de crédit, et de maisons de banque a garanti un premier découvert de 20 millions sur l'avance principale de 100 millions.

2° Une nouvelle garantie a été accordée par un autre groupe, concurremment avec la Banque elle-même (50 o/o par le dit groupe, et 50 o/o par la Banque) pour couvrir le déficit pouvant résulter de cette avance subsidiaire de 40 millions.

Il appert donc de ce qui précède que, si le produit de la liquidation des valeurs données en garantie de la 1<sup>re</sup> avance, n'atteignait que 75 millions, par exemple, la Banque perdrait la différence entre ces 75 millions, et la partie non couverte de 80 millions, soit : la somme de 5 millions.

Dans le cas où la réalisation des nantissements affectés à la 2<sup>me</sup> avance subsidiaire, produirait moins que 40 millions, la Banque supporterait (outre la perte éventuelle sur la première avance) la moitié de la différence nécessaire au complètement de ces 40 millions, et ce, avec le seul recours *hypothétique* contre les administrateurs de l'ancien Comptoir d'Escompte, pour le préjudice total !

D'autre part, etc., etc.